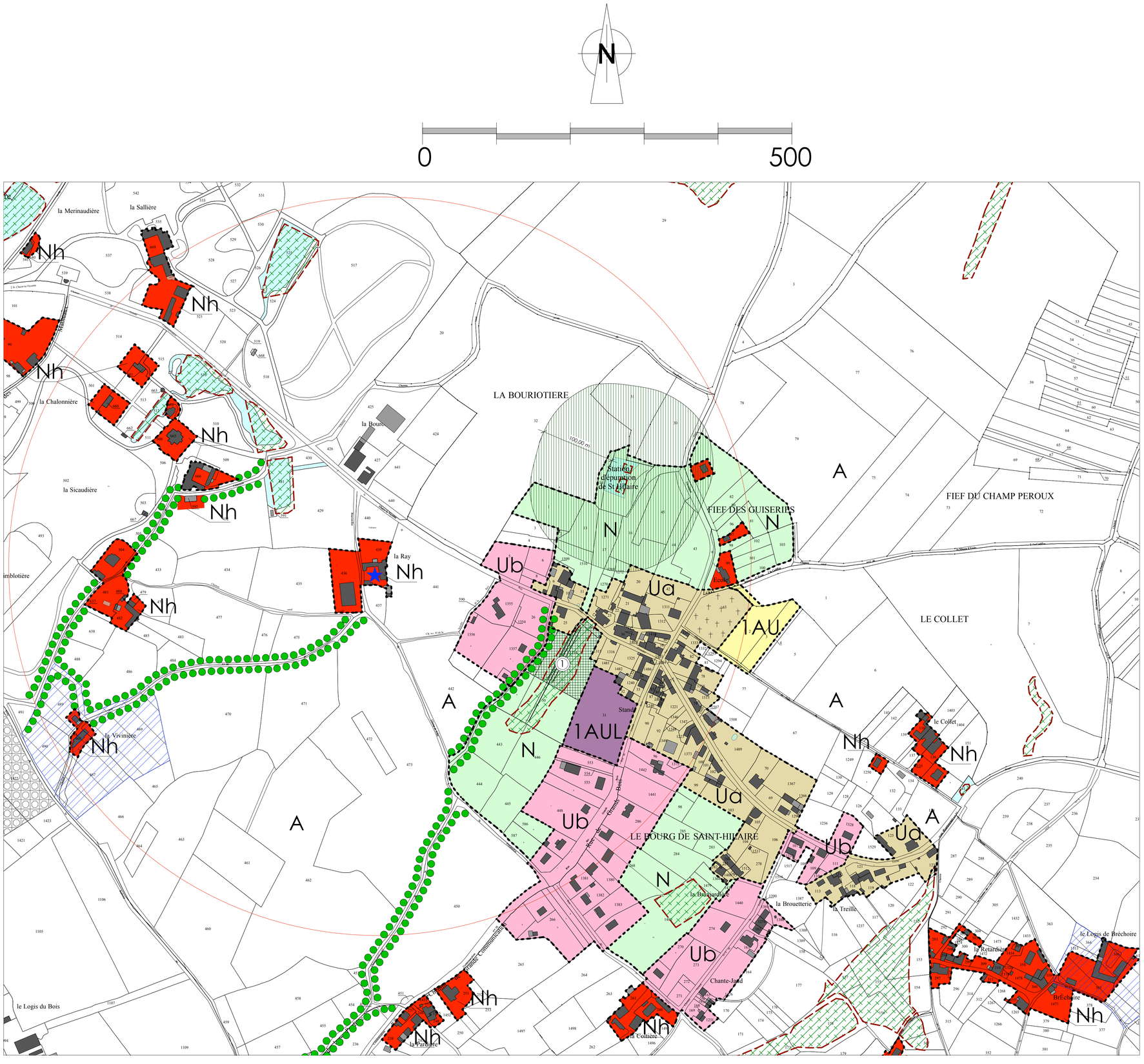

LEGENDE

- Contour de zone
- Contour de zone humide
- Emplacement réservé (voir liste)
- Site archéologique (voir liste)
- Périmètre de protection des lagunes
- Espaces Boisés Classés (Article L 130.1 du Code de l'Urbanisme)
- Haies à protéger (Article L 123-1-7° Loi paysage)
- Périmètre de protection des monuments historiques (rayon de 500 m)

DEFINITION DES ZONES

- Ua — Zone urbaine à caractère particulier
- Ub — Densité urbaine autour du bourg : Zone urbanisée
- Ubmr — Maison de retraite
- 1AU — Zone à urbaniser : habitat à court terme
- 2AU — Zone à urbaniser : habitat à long terme
- 1AUL — Zone sportive et loisirs
- Ue — Zone urbanisée : activités industrielles, commerciales, artisanales et de services
- 1AUe — Zone à urbaniser : activités industrielles, commerciales, artisanales et de services à court terme
- Nh — Zone où l'extension de l'habitat est autorisée
- Nhc — Zone où la construction neuve est autorisée
- A — Zone agricole
- Ai — Zone agricole inconstructible
- N — Zone naturelle
- Zone non aedificandi
- Zones humides

EMPLACEMENT RESERVES

N°	DESIGNATION	PARCELLES	SURFACE	BENEFICIAIRE
1	Création d'un espace vert aménagé dans le cadre d'un projet touristique	1314-24	0,62 ha	Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine
2	Création d'un chemin d'accès entre l'école et projet d'équipement	740	0,03 ha	Commune

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE

La Caillère Saint Hilaire

Plan de zonage - P3

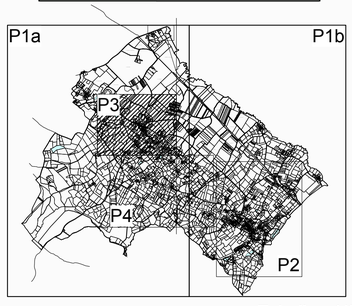

Echelle : 1/2500°

3

ELABORATION 0-0
Prescrite le 18.07.2006
Projet arrêté le 15.12.2010
Approuvée le

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Le Maire

PLAN LOCAL D'URBANISME

Etude et réalisation confiées à :

Sarl Yves NICOLAS
Architecte dplg-Urbaniste
Vendéopôle Vendée Atlantique
Avenue des Erables
85210 SAINTE HERMINE
Tél : 02 51 27 39 97 - Fax : 02 51 27 39 60 -
Mail : yves.nicolas.ste.hermine@wanadoo.fr

Octobre 2011